

LETTRE AUX HABITANTS AU SUJET DU RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE DU RESEAU TELEPHONIQUE MOBILE

Jaujac, le 30 avril 2023

Madame, Monsieur

Notre village a été privé depuis trop longtemps d'un accès de qualité au numérique et à la téléphonie. Vous le savez, depuis son élection, l'équipe municipale a fait de cette question un enjeu de l'attractivité et de la sécurité de notre commune en renforçant le réseau de téléphonie mobile.

En 2020 dans un questionnaire, vous avez été 93% des répondants à affirmer que les communications mobiles étaient quasiment impossibles (une couverture « inexistante ou faible ») avec parfois des difficultés à joindre les secours ou la gendarmerie, dans des lieux comme le centre-village, l'école, la Bastide... Dans certaines interventions d'urgence les communications des professionnels n'ont pas pu être effectuées correctement. Des études radio menées par l'Etat ont confirmé ce problème de couverture et ce, quel que soit l'opérateur.

Face à cette situation dangereuse et d'inégalité territoriale, nous avons demandé à l'Etat, dès notre 1ère année de mandat, que Jaujac soit identifié par un arrêté ministériel pour imposer une meilleure couverture du réseau 4G. Vous avez été informés de cette démarche dans le journal municipal de mai 2021. Cette communication n'a suscité absolument aucune réaction.

Avec la Préfecture et le Département, le Conseil municipal a sélectionné deux zones à couvrir en priorité : le centre-bourg et la route des Plots (proximité des secours). L'Etat a missionné l'opérateur de son choix et ses études radio n'ont trouvé que deux implantations possibles pour l'installation d'une antenne : Ladreyts et le Brignon. Sur la dizaine de parcelles viables, seul le site du Brignon a répondu aux critères techniques et légaux (accord des propriétaires). C'est l'unique propriété qui a pu faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

En réaction, des riverains ont rencontré le maire puis diffusé une pétition dont vous avez peut-être pris connaissance. Plusieurs centaines de signatures ont été recueillies. Le Conseil municipal, ce 12 avril, a reçu des opposants à ce projet et leur a proposé de s'exprimer après que les élus aient voté les budgets communaux. Malgré des menaces proférées contre le Maire, le Conseil municipal a tenu à maintenir la sérénité des débats.

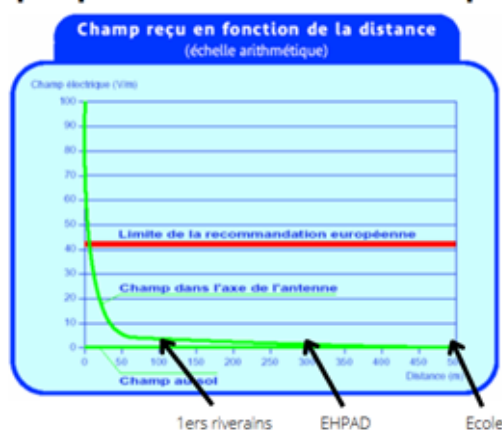
En effet sur tous les sujets, même les plus exigeants, nous avons toujours mis un point d'honneur à faire de la transparence et de l'écoute, un pilier de notre mandat.

C'est pourquoi par respect pour les personnes qui ont signé cette pétition comme pour l'ensemble de la population, nous avons souhaité avec cette lettre apporter les éléments qui ont été communiqués lors du Conseil municipal du 12 avril :

- L'antenne serait installée sur une parcelle privée, en-dessous de la crête entre les quartiers du Brignon et de la Roche. De 24m de hauteur, elle serait de couleur entièrement verte sapin et sans brillance, dans un massif d'arbres de 17m de hauteur. Si l'impact paysager est réel, comme pour tout équipement public (plateau multisports, réservoir d'eau potable, parkings...), nous avons cherché à le limiter au maximum.
- Il s'agit d'une antenne 4G et non 5G comme cela a pu être largement diffusé de manière erronée.
- En encadrant son installation avec l'appui de l'Etat, l'antenne serait multi-opérateurs. C'est-à-dire qu'une seule antenne serait utilisée par l'ensemble des opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et FREE). Cela permet de répondre au besoin de réseau sans risquer l'installation de 4 antennes à l'avenir, éparpillées dans le village. Il faut savoir que lorsqu'un maire est confronté à l'implantation d'une antenne-relais, il ne peut s'y opposer qu'au regard des seules règles d'urbanisme. Aujourd'hui, un opérateur peut techniquement installer une antenne sur un terrain privé sans l'accord d'une mairie. Il nous semble donc préférable d'installer une antenne unique que d'être confrontés demain à des « installations sauvages » sur lesquelles la Mairie ne pourra pas s'opposer.

- Concernant les questions de santé publique, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indique : « *Compte-tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé.* » L'état des connaissances scientifiques, l'expertise nationale et internationale, n'a pas identifié d'effets sanitaires à court ou à long terme, dus aux antennes. Lors du Conseil, certains nous ont demandé de supprimer toute diffusion d'ondes électromagnétiques. Si nous entendons les inquiétudes sur la multiplication des ondes dans notre environnement, il nous faut mesurer les conséquences de cette logique : devons-nous pour répondre à cette demande supprimer l'antenne existante sur la route de Largentière et donc toute la couverture du réseau de téléphonie mobile ? Devons-nous prendre un arrêté municipal pour interdire l'utilisation de tous les appareils qui émettent des ondes (téléphones portables, micro-ondes, radios FM, lampes basse consommation, appareils wifi...) sur le territoire communal ?

Graphique sur les ondes émises par une antenne relais



Les niveaux de champ électromagnétiques sont systématiquement très inférieurs aux niveaux de référence.

Source : ANFR (Agence Nationale des Fréquences) - Evolution du champ électrique émis par une antenne relais en fonction de la distance par rapport à l'émetteur. La courbe verte montre le champ dans l'axe de l'antenne, l'autre courbe verte montre le champ au sol. La ligne rouge représente la valeur limite (recommandation européenne transcrite en droit français par décret).

- Sur l'utilité d'améliorer encore le réseau, une amélioration est en effet intervenue suite aux actions entreprises par la Municipalité depuis 2022 grâce au renforcement de l'antenne-relai située sur la route de Largentière. Toutefois des quartiers restent partiellement encore mal couverts par ce changement technique effectué sur décision des opérateurs : le Chambon, le Bruget, Laulagnet, les Sausses... En qualité d'élus, il ne nous appartient pas de décider de l'exclusion numérique de nos concitoyens sous prétexte qu'une majorité serait déjà satisfaite. Nous considérons l'accès au numérique comme un service public auquel nous avons le devoir de répondre. C'est par ailleurs un engagement que nous avons pris devant les électeurs.
- Enfin sur la demande de moratoire exprimée : la Mairie a sollicité l'Etat dans un dispositif précis. Dans ce cadre, l'opérateur sélectionné à 2 ans pour réaliser l'installation d'une antenne demandée par l'Etat par arrêté. Soit jusqu'en septembre 2023. Avec les délais légaux, soit une antenne est installée maintenant, soit la couverture ne sera pas améliorée dans les prochaines années ou avec un risque d'implantations sauvages.

Nous avons toujours eu à cœur de représenter au mieux les habitants, de les écouter, de concerter. Nous avons d'ailleurs pris des engagements en ce sens lors de la campagne électorale : création d'un budget participatif (réalisé), création de Commissions citoyennes (réalisé), création d'un Conseil municipal des jeunes (en cours de réalisation), et enfin possibilité de proposer des consultations de la population. Attachés à l'attractivité de notre village autant qu'à la démocratie locale, aujourd'hui c'est ce dernier engagement que nous allons mettre en œuvre.

Une consultation se tiendra en Mairie le dimanche 28 mai 2023 de 8h à 12h, le même jour que le vote pour le 1er Budget participatif.

Pensez à vous munir de votre carte électorale et de votre pièce d'identité.

Nous vous encourageons fortement à donner votre avis sur la question suivante : Souhaitez-vous l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile au lieu-dit le Brignon afin de renforcer la couverture du réseau téléphonique mobile ? A la suite de la consultation, la Municipalité prendra la décision de la poursuite du projet d'implantation ou de son arrêt définitif.

Nous espérons que cette lettre vous permettra de comprendre les démarches entreprises par la Municipalité et les raisons de son action. Le souci prioritaire de l'équipe municipale demeure de prévoir l'équipement nécessaire pour assurer la sécurité et faciliter la vie des habitants par un accès simple à tous les services. Ce courrier ne se veut pas polémique. Le rôle des élus municipaux est d'apaiser les relations. Notre objectif est simplement de vous informer, afin que vous puissiez exprimer votre choix en toute connaissance de cause.

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal restent à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos questions.

Le Maire et l'intégralité des Conseillers municipaux